

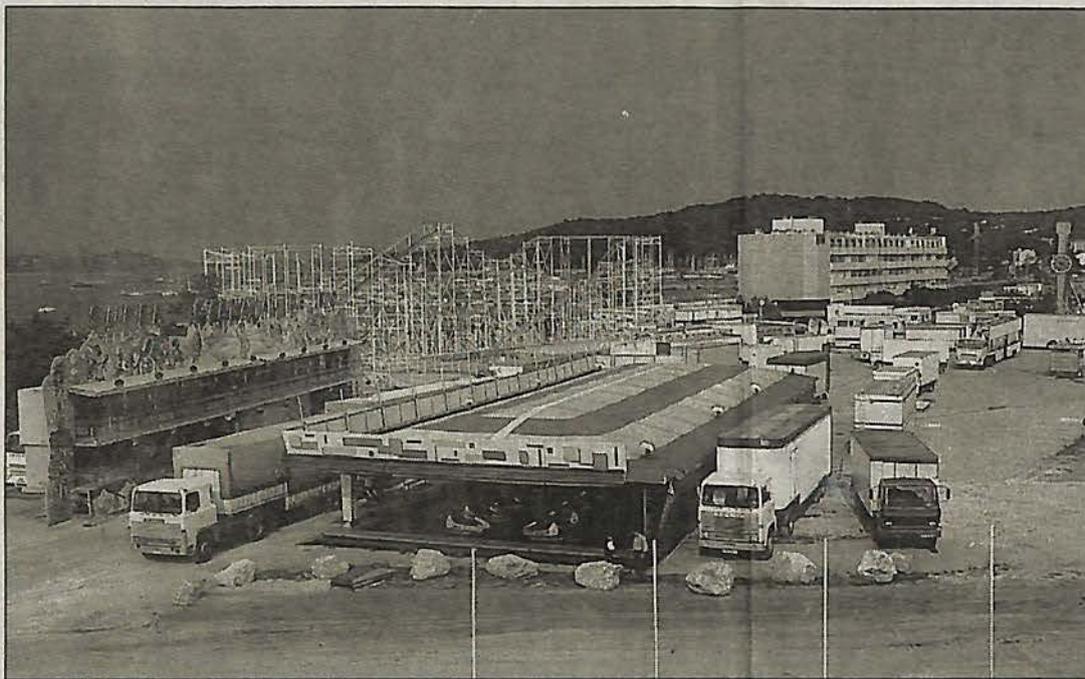
La justice accélère

Les forains du Luna park condamnés à quitter le terrain des Sablettes dans les 24 heures. Maurice Paul prêt à organiser un meeting si le jugement n'était pas appliqué

Le tribunal des référés a condamné hier, pour la seconde fois en une semaine, les forains hors-la-loi installés sur le terrain communal des Sablettes, à plier bagages dans les 24 heures. Une décision qui contraste avec celle prise une première fois il y a une semaine, qui condamnait les forains à quitter les lieux mais leur accordait un délai de huit jours pour démonter leurs manèges et quitter les Sablettes. "Aujourd'hui, déclare Maurice Paul, la balle est dans le camp du préfet. C'est à lui de faire appliquer la loi et respecter les décisions de justice."

SERIONS-NOUS sur le point de connaître l'épilogue de la saga du Luna park des Sablettes ? Le fait que la justice se soit, pour la seconde fois hier, prononcée clairement et définitivement contre l'installation des forains sur l'ancien terrain du Luna park des Sablettes fera-t-il "craquer" les contrevenants ?

Rien n'est moins sûr mais, lorsque nous avons contacté en fin de journée le porte-parole des forains, il nous a déclaré souhaiter disposer d'un délai de réflexion avant de se prononcer sur les suites qu'ils donneront au jugement qui les condamne. "En nous chassant des Sablettes, déclarait-il toutefois, on veut faire de nous des S.D.F., car la commune ne dispose pas d'un terrain pour accueillir nos cara-



Le Luna park tel qu'il se présentait hier soir aux Sablettes.

(Photo Stéphane Doussot.)

vanes, comme l'impose la loi pour les villes de plus de 6.000 habitants. Mais pour l'heure, le jugement du tribunal des référés ne nous ayant pas été signifié, nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce que nous envisagerions de faire." (1)

Le ton était toutefois déterminé, car, on le sait, à La Seyne peut-être plus qu'ailleurs, les forains ne sont pas habitués à baisser les bras aussi facilement.

"ON CONDAMNE DES CHANSONS MAIS ON NE RESPECTE PAS LA JUSTICE."

Il en est de même pour Maurice Paul qui, hier après-midi, en

brandissant le texte du jugement, affichait lui aussi la ferme volonté de ne pas s'en laisser compter. "La loi c'est la loi, déclarait-il, et un jugement doit être respecté. On ne bafoue pas impunément la justice. Les forains ont été condamnés deux fois en une semaine et cette fois, le référé leur impose de quitter les lieux dans les 24 heures. Le jugement doit être exécuté."

Plus déterminé, le maire a fait parvenir, par voie d'huissier, le texte du jugement au préfet du Var. "C'est désormais le préfet qui a toutes les cartes en mains pour faire appliquer ce jugement dans les délais impartis, poursuivait Maurice Paul. Nous sommes dans un état de droit,

on doit respecter la loi et la justice. Si dans le Var on est capable de se mobiliser pour interdire un spectacle, comme ce fut le cas récemment pour le groupe N.T.M. à Châteauevallon, je pense qu'il devrait être encore plus facile de simplement appliquer une décision de justice qui est, je le pense, sans appel.

Nous n'avons jamais pris en traitres les forains. Depuis l'an dernier, ils savaient que cette année ils n'auraient pas le droit de revenir aux Sablettes. S'ils nous avaient écoutés lorsque nous leur avons proposé le terrain des Playes, ils ne seraient pas dans cette situation aujourd'hui."

BRAS DE FER

Pour être certain que les forains ne pourront pas exploiter leurs manèges, Maurice Paul s'est aussi adressé aux services départementaux d'E.D.F. afin qu'aucun branchement ne soit effectué.

L'épilogue est peut-être en vue mais, pour l'instant, le bras de fer commencé il y a maintenant trois semaines se poursuit toujours, et si deux manèges ont quitté au cours de l'avant dernière nuit le Luna park, ceux qui résistent poursuivent le montage de leur métier, sans se soucier, apparemment du moins, de l'avenir pourtant bien compromis.

"Si nous constatons que rien n'est fait pour que le jugement soit appliqué dans les délais, concluait Maurice Paul, nous sommes prêts à organiser un immense meeting ici aux Sablettes pour demander au préfet de faire respecter la décision de justice."

A suivre, encore et toujours...

A.F.

1. Le 21 juin dernier, huit forains ont adressé une lettre au maire, dans laquelle ils réclament à la Ville, s'il leur était définitivement interdit de s'installer aux Sablettes, un peu plus de 1 million de francs d'indemnités à répartir entre eux, en fonction des préjudices subis, notamment pour "frais de manipulation, de transport, de restauration, préjudice financier direct et participation aux frais collectifs"

« Ollioules n'est pas la poubelle de l'Ouest-Var ! »

■ "Le Marché floral ne sera pas un Luna park !" René Arnoux est catégorique, même si sa réaction a pris le temps de la réflexion. A Ollioules, on attend toujours que Maurice Paul prenne contact avec la municipalité. La déclaration du maire seynoïis, proposant sur la place publique le Marché floral comme terrain d'accueil pour le Luna park, n'a pas laiss-

sé son homologue ollioulais indifférent.

René Arnoux "n'apprécie pas du tout ce genre de méthode" : "C'est une manière, déclarait-il hier matin dans son bureau du deuxième étage de la mairie, de se débarrasser de la question en la faisant passer sur une autre commune. Nous ne sommes pas la poubelle de l'Ouest-Var. Quand nous

avons un problème chez nous, nous le réglons sur la commune. Et c'est ainsi, me semble-t-il, qu'il faut procéder. Dans son intervention, Maurice Paul affirmait qu'il allait nous contacter. Nous attendons encore son coup de téléphone."

Et le premier magistrat de la cité des Oliviers de préciser, à toutes fins utiles, l'avenir qu'Ollioules réserve à ses 33

hectares déclarés Zone naturelle de loisirs à l'occasion de la révision du Plan d'occupation des sols (P.O.S.) le 15 mai 95 : "Nous envisageons un projet global essentiellement tourné vers l'accueil du public, le sport et la culture qui saura préserver l'environnement. En aucun cas, la municipalité n'a songé à un Luna park, mais plutôt à des salons spécialisés

et des équipements sportifs comme par exemple un stade nautique. Le tout dans le souci de la complémentarité avec l'aire toulonnaise. C'est pour cela que la réflexion du maire de La Seyne apparaît comme d'autant plus désagréable. La zone N.D.L. ne cadre pas avec des squatters !"

Propos recueillis par M.L.M.